



DÉLIBÉRATION

du 19 décembre 2023

Présents : 22 Excusés : 5 3 pouvoirs Absents : / Votants : 25 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Bruno BENOIT, Mme Sandrine BRANCHEREAU, M. Bruno CHICOISNE, M. Cédric DOTTOR, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : M. Antony AURILLON, Mme Laurence BERNARD TANGUY (ayant donné pouvoir à Marina LUCAS), Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY), Madame Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Mme Estelle GOIMBAUD) Mme Maria COURTAY,</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Marie LARDEUX, Fabienne PITON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Marina LUCAS</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 13 décembre 2023</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 21 DEC. 2023 Publiée, le 22 DEC. 2023 Notifiée, le	
Délibération n°23.8.3	FINANCES <i>Demande de versement du Fonds de concours COMPA 2023 – aménagement d'une liaison douce du bourg aux Etourneaux le long de la RD14</i>

Madame le Maire rappelle que la Commune a sollicité en 2023 un soutien financier de la COMPA au titre du Fonds de Concours pour l'aménagement d'une liaison douce du bourg aux Etourneaux le long de la RD14.

Une aide financière d'un montant de 150 000€ H.T. sur une base éligible de 1 046 859€ H.T. a été accordée par délibération du Conseil Communautaire en date du 19 octobre 2023.

Afin d'obtenir le versement de la subvention, la Commune doit prendre une délibération concordante à celle de la COMPA, reprenant le plan de financement final de l'opération concernée.

Pour rappel, l'aménagement de la liaison douce du bourg aux Etourneaux a été financé comme suit :

• État – DETR 2021	105 000 €
• DREAL PAYS DE LA LOIRE - Fonds Mobilité Actives	218 737 €
• CD44 – Soutien aux Territoires	363 750 €
• Fonds de concours COMPA 2023	150 000 €
TOTAL FINANCEMENTS prévisionnels	837 487 €
% des dépenses H.T.	77,60%
FONDS PROPRES Collectivité	241 733 €

Après avoir entendu cet exposé,

Vu l'exposé présenté ;

Vu l'article L.2122-29 du Code général des Collectivités territoriales ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

Accusé de réception en préfecture 044-214400962-20231219-2383d-DE Reçu le 21/12/2023

► **SOLLICITE** le versement du Fonds de Concours 2023 de la COMPA pour 150 000€ pour l'aménagement d'une liaison douce du bourg aux Etourneaux le long de la RD14.

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

**Le Maire,
Nadine YOU**

**Marina LUCAS
Secrétaire de séance**

